

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 05894
Numéro SIREN : 531 638 575
Nom ou dénomination : BENECH GESTION

Ce dépôt a été enregistré le 16/08/2021 sous le numéro de dépôt 27831

BENECH GESTION
Société par actions simplifiée au capital de 100 000 €
Siège social : 11 Route de Tremblay - 93420 VILLEPINTE
RCS BOBIGNY 531 638 575

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2020

Certifié conforme
Le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke and a short vertical stroke at the end.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS BENECH GESTION		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 11 ROUTE DE TREMBLAY 93420 VILLEPINTE		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 5 3 1 6 3 8 5 7 5 0 0 0 1 3			Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le, 31122020					
		N-1 31122019					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3	Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	2 486	2 486	
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI			
	TOTAL (II)		BJ	BK	2 486	2 486	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	313 440	396 720	
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 011 514	1 341 101	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
	Disponibilités	CF	CG	4 835	11 701		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	171	197		
	TOTAL (III)	CJ	CK	1 329 961	1 749 720		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	1 332 447	2 486	1 329 961	1 749 720
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS BENECH GESTION		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :100 000.....)	DA	100 000	100 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	10 000	10 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	95	463	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	110 499	526 632	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	220 594	637 095	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	20 000	13 000	
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	20 000	13 000	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	350 632	484 155	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV		76 792	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	57 242	71 624	
	Dettes fiscales et sociales	DY	124 701	91 684	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	556 789	375 367		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	1 089 367	1 099 624		
Ecarts de conversion passif*	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 329 961	1 749 720		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 089 367	1 099 624		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	350 632	484 155		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Désignation de l'entreprise : SAS BENECH GESTION						Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N						Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	biens * services *	FD		FE		FF		
			FG	641 746	FH		FI	641 746	1 262 200
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	641 746	FK		FL	641 746	1 262 200	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	11 227	29 800	
	Autres produits (1) (11)					FQ	2	28	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	652 976	1 292 028
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	186 498	225 305	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	10 736	18 942	
	Salaires et traitements*					FY	218 324	221 540	
	Charges sociales (10)					FZ	77 253	72 835	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA		242	
			- dotations aux provisions*			GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	7 000	13 000	
	Autres charges (12)					GE	3	11	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	499 817	551 878	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	153 159	740 149	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL		1 362		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM				
	Différences positives de change				GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO				
Total des produits financiers (V)						GP		1 362	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR		15		
	Différences négatives de change				GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT				
Total des charges financières (VI)						GU		15	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV		1 346	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	153 159	741 496	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>SAS BENECH GESTION</u>		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N	Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	225		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	225		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	225		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	42 885	214 864	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	653 201	1 293 390	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	542 702	766 758	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	110 499	526 632	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	225	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
		- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	11 227		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	A5				
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6			
	obligatoires	A9			
	Dont cotisations facultatives Madelin	A7			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8			
joindre en annexe) :					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels	(Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le	Exercice N			
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs		
REFACTURATION D'AMENDES			225		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS BENECH GESTION										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
										3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX			
		Matériel de transport*				KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	2 486	LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes					LK		LL		LM			
	TOTAL III					LN	2 486	LO		LP			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T			
	Autres participations					8U		8V		8W			
	Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V			
	TOTAL IV					LQ		LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	2 486	ØH		ØJ				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		3		4			
						1				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV		LW		IX	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions				IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers				IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT	2 486	MU	
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes					NC		ND		NE		NF		
TOTAL III					IY		NG		NH	2 486	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations					IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés					1I		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières					12		2E		2F		2G	
	TOTAL IV					I3		NJ		NK		2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK		ØL	2 486	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise <u>SAS BENECH GESTION</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A												
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE		PF		PG		PH			
Terrains			PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers		QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK			
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	2 486	QM		QN		QO	2 486		
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT			
TOTAL III			QU	2 486	QV		QW		QX	2 486		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	2 486	ØP		ØQ		ØR	2 486		
CADRE B												
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	N7	N8	N9	N0	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Q9	Q0	Q1	Q2	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8	R9	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	T3	T4	T5	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T0	T1	T2	T3	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	U8	U9	U0	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	V6	V7	V8	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	W4	W5	W6	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	X2	X3	X4	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	X9	X0	X1	X2	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO					
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	NW	NX	NY	NZ	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY		Total général non ventilé (NW-NY)		NZ			
CADRE C												
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9			
Primes de remboursement des obligations									SP	SR		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an	
				1		2		3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA						
	Autres créances clients		UX	313 440		313 440			
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO)		ZI						
	Personnel et comptes rattachés		UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	364		364			
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	74 924		74 924		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	7 365		7 365		
		Divers		VP					
	Groupe et associés (2)		VC	632 979		632 979			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	295 880		295 880			
	Charges constatées d'avance		VS	171		171			
	TOTAUX		VT	1 325 125	VU	1 325 125	VV		
RENVOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE				
					VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus	
				1		2		3	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y							
Autres emprunts obligataires (1)		7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	350 632		350 632			
	à plus d'1 an à l'origine		VH						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A							
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	57 242		57 242				
Personnel et comptes rattachés		8C	15 724		15 724				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	52 821		52 821				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E						
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	52 240		52 240			
Obligations cautionnées			VX						
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	3 916		3 916			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J							
Groupe et associés (2)		VI							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	556 789		556 789				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZL							
Produits constatés d'avance		8L							
TOTAUX		VY	1 089 367	VZ	1 089 367				
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac-	VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		tés auprès des associés personnes physiques				
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032									

Désignation de l'entreprise <u>SAS BENECH GESTION</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS BENECH GESTION										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	463	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
						- Autres réserves	ZD						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	526 632		Dividendes	ZE	527 000						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	ØF	527 095		Report à nouveau	ZG	95						
				(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	527 095						
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N - 1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT								
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris et de copropriété en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ								
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	76 500			117 123				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	102 463			101 145				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	7 535			7 036				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	186 498			225 305				
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	8 237			15 133			
- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)		ZS			9Z	2 499			3 809				
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	10 736			18 942					
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	194 061			250 775				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	36 452			52 986				
DIVERS	- Montant brut des salaires *				ØB	206 606							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%			%			
	- Numéro du centre de gestion agréé *	XP				- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)				Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG							
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies					RH							
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	153 159	Plus-values à 15%	JK			Plus-values à 0%	JL				
				Plus-values à 19%	JM			Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN			Plus-values à 0%	JO				
				Plus-values à 19%	JP			Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe			JJ	4 9 8 9 2 3 7 4 7 0 0 0 1 4					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS BENECH GESTION

Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations* 1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations* 1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *				

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩

CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS BENECH GESTION

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❶ *.	

- ❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❻	Solde des moins-values à reporter col ❷=❷+❸+❹-❺-❻
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS BENECH GESTION</u>					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS BENECH GESTION										Néant <input type="checkbox"/> *			
Exercice ouvert le :01.01.2020..... et clos le :31.12.2020.....										Durée en nombre de mois <input type="text" value="12"/>			
DECLARATION DES EFFECTIFS													
Effectifs moyens du personnel										YP	6.00		
Dont apprentis										YF			
Dont handicapés										YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE													
I Chiffre d'affaires de référence CVAE													
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA	641 746		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés										OK			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante										OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT			
TOTAL 1										OX	641 746		
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée													
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH	2		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE			
Subventions d'exploitation reçues										OF			
Variation positive des stocks										OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT			
TOTAL 2										OM	2		
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée													
Achats										ON			
Variation négative des stocks										OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR	186 498		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.										OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW	3		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante										OY			
TOTAL 3										OJ	186 502		
IV Valeur ajoutée produite													
Calcul de la Valeur Ajoutée										TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		OG	455 246
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises													
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)										SA	455 246		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE													
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.													
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE										EV	<input checked="" type="checkbox"/>		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)										GX	641 746		
Effectifs au sens de la CVAE										EY	6.00		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)										HX			
Période de référence										GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 0		
Date de cessation										HR	3 1 / 1 2 / 2 0 2 0		

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	(1)
1	

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31122020 N° SIRET 5 3 1 6 3 8 5 7 5 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS BENECH GESTION

ADRESSE (voie) 11 ROUTE DE TREMBLAY

CODE POSTAL 93420 VILLE VILLEPINTE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	10 000
---	----	---	--	----	--------

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	
---	----	--	--	----	--

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination PETIT FORESTIER OFFICE

N° SIREN (si société établie en France) 834174435 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 10 000

Adresse : N° 11 Voie ROUTE DE TREMBLAY

Code Postal 93420 Commune VILLEPINTE Pays FRA

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1

(1) Néant [X] *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122020

N° SIRET 5 3 1 6 3 8 5 7 5 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS BENECH GESTION

ADRESSE (voie) 11 ROUTE DE TREMBLAY

CODE POSTAL 93420 VILLE VILLEPINTE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 0

Table with 8 rows for subsidiaries. Each row contains: Forme juridique, Dénomination, N° SIREN (si société établie en France), % de détention, Adresse (N°, Voie, Code Postal, Commune, Pays).

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

BENECH GESTION
Société par actions simplifiée au capital de 100 000 €
Siège social : 11 Route de Tremblay - 93420 VILLEPINTE
RCS BOBIGNY 531 638 575

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 22 JUIN 2021

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 font apparaître un bénéfice de 110 499,13 € que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

Résultat de l'exercice 2020 :	110 499,13 €
Report à nouveau antérieur :	<u>95,09 €</u>
Pour former un résultat distribuable de :	110 594,22€

A affecter comme suit :

- Dividende :	110 500,00 €	(soit 11,05 € par action)
- Report à nouveau :	<u>94,22 €</u>	

Total : 110 594,22 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associé Unique constate que les dividendes suivants ont été distribués au cours des trois exercices précédents :

EXERCICE	DIVIDENDE / ACTION	AVOIR FISCAL
2019	52,70 €	-
2018	46,60 €	-
2017	34,70 €	-

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport du Président et constatant que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 font ressortir un bénéfice de 110 499,13 € décide de l'affecter de la façon suivante :

Résultat de l'exercice 2020 :	110 499,13 €
Report à nouveau antérieur :	<u>95,09 €</u>
Pour former un résultat distribuable de :	110 594,22€

A affecter comme suit :

- Dividende :	110 500,00 €	(soit 11,05 € par action)
- Report à nouveau :	<u>94,22 €</u>	

Total : 110 594,22 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associé Unique constate que les dividendes suivants ont été distribués au cours des trois exercices précédents :

EXERCICE	DIVIDENDE / ACTION	AVOIR FISCAL
2019	52,70 €	-
2018	46,60 €	-
2017	34,70 €	-

L'Associé Unique décide que les dividendes seront mis en paiement au siège social à compter du 23 juin 2021.

Copie certifiée conforme
Léonard FORESTIER
Président





Commissaires aux comptes

BENECH GESTION

Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros

11, Route de Tremblay – 93 420 VILLEPINTE

RCS BOBIGNY 531 638 575

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

AUDITEURS ASSOCIES FRANCILIENS – GROUPE AF

Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre
Sarl au capital de 240 000 € - Siège administratif : 45, boulevard Georges Clémenceau 92400 Courbevoie
RCS Paris B 422 774 349 - APE 6920 Z - TVA FR 44 422 774 349 - Tél. : 01 83 75 81 81
www.groupeaf.com

A l'associé unique de la société **BENECH GESTION**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **BENECH GESTION** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2020**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du **1er janvier 2020** à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- ✓ La note 3.1 « Chiffre d'affaires » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation du chiffre d'affaires.

Nos travaux ont consisté à apprécier le bien-fondé de ce principe selon l'ouverture des dossiers.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Courbevoie, le 7 juin 2021

Auditeurs Associés Franciliens

Philippe RIMMER

Commissaire aux comptes



SITUATION COMPTABLE ANNUELLE

Les données se rapportent à la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

A défaut de mentions contraires, tous les états sont exprimés en euro (€).

I – Bilan au 31 décembre 2020

ACTIF	Notes	31/12/2020			31/12/2019
		Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Immobilisations corporelles	2.1	2 486	2 486		
ACTIF IMMOBILISE		2 486	2 486	0	0
Clients et comptes rattachés	2.2	313 440	0	313 440	396 720
Autres créances	2.2	1 011 514	0	1 011 514	1 341 101
VMP et disponibilités		4 835	0	4 835	11 701
ACTIF CIRCULANT		1 329 790	0	1 329 790	1 749 523
Compte de régularisation		172		172	197
TOTAL DE L'ACTIF		1 332 448	2 486	1 329 961	1 749 720

PASSIF	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Capital social	2.4	100 000	100 000
Réserves	2.4	10 000	10 000
Report à nouveau	2.4	95	463
Résultat de l'exercice	2.4	110 499	526 632
CAPITAUX PROPRES		220 594	637 095
Provisions pour risques	2.7	20 000	13 000
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		20 000	13 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2.5	350 633	484 156
Emprunts et dettes financières divers		0	76 792
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2.5	57 243	71 625
Dettes fiscales et sociales	2.5	124 702	91 685
Autres dettes	2.5	556 790	375 368
DETTES D'EXPLOITATION		1 089 367	1 099 625
TOTAL DU PASSIF		1 329 961	1 749 720

II. – Compte de résultat au 31 décembre 2020

	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Chiffre d'affaires	3.1	641 746	1 262 200
Autres produits		11 230	29 828
Total produits d'exploitation		652 977	1 292 028
Autres achats et charges externes		186 499	225 305
Impôts et taxes		10 737	18 943
Charges de personnel		295 578	294 376
Dotations aux amortissements			242
Dotations aux dépréciations		7 000	13 000
Autres charges		3	12
Total charges d'exploitation		499 817	551 878
RESULTAT D'EXPLOITATION		153 160	740 150
Produits financiers			1 362
Charges financières		0	16
RESULTAT FINANCIER		0	1 346
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		153 159	741 496
Produits et charges sur opérations de gestion		225	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		225	
Impôts sur les bénéfices		42 885	214 864
RESULTAT NET		110 499	526 632

III. – Annexes aux comptes sociaux**FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

Suivant les décisions de l'Associé unique en date du 11 mars 2020, il a été décidé de transférer le siège social de la société de Roissy-en-France (95700), 11 Avenue Charles de Gaulle à Villepinte (93420), 11 Route de Tremblay, à compter de ce même jour.

En date du 29 juillet 2020, l'Associé unique a décidé de nommer Monsieur Jean-Marc DELEPINE en qualité de Directeur Général de la Société.

En date du 16 décembre 2020, l'Associé unique a pris acte :

- de la démission de Monsieur Léonard FORESTIER de son mandat de Directeur Général,
- de la démission de Madame Géraldine FORESTIER DE CESPEDES, de son mandat de Président,

et a décidé de la nomination de Monsieur Léonard FORESTIER en qualité de Président.

L'émergence et l'expansion du coronavirus (« Covid-19 ») en début d'exercice 2020 ont affecté l'environnement économique mondial.

Les baisses d'activités ont été fortes pour un grand nombre de nos clients, et nous avons subi en conséquence une baisse de notre activité. Ces faits ont impacté négativement le chiffre d'affaires de l'exercice 2020.

Cette situation exceptionnelle s'est traduite également par une adaptation immédiate de notre organisation afin de préserver avant tout la santé de tous nos collaborateurs tout en maintenant les prestations que nous devons contractuellement vis-à-vis de tous nos clients.

Nous avons mis en œuvre des mesures de télétravail dès lors que les postes de travail le permettaient ainsi que du chômage partiel en regard de la chute d'activité. De même, toutes les économies possibles quant aux charges de fonctionnement ont été analysées et appliquées.

Néanmoins, les économies réalisées sur les charges de fonctionnement n'ont pas été suffisantes pour couvrir la baisse de chiffre d'affaires subie, ce qui a conduit à une forte réduction du résultat d'exploitation et au final du résultat net.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Au premier trimestre 2021, la crise sanitaire a continué à impacter notre activité du fait du prolongement des mesures de restriction prises par les autorités. Nous sommes néanmoins optimistes quant à une augmentation sensible du chiffre d'affaires sur l'année 2021, de par le déconfinement progressif résultant des mesures sanitaires et des programmes de vaccination.

Ces événements n'entraînent pas de risque sur la continuité d'exploitation, le Groupe PETIT FORESTIER ayant toujours apporté à ses filiales la trésorerie suffisante au parfait respect de ses engagements envers tous les tiers.

2.2 ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

	MONTANTS BRUTS AU 31/12/2020	ECHEANCE A UN AN AU PLUS	ECHEANCE A PLUS D'UN AN
ACTIF CIRCULANT			
Créances clients et comptes rattachés	313 440	313 440	-
Créances sur groupe	928 003	928 003	-
Autres créances	83 511	83 511	-
Charges constatées d'avance	172	172	-
TOTAL GENERAL	1 325 126	1 325 126	0

Les créances clients concernent en totalité des prestations d'assurances intra groupe.

2.3 PRODUITS A RECEVOIR

A la clôture de l'exercice, les produits à recevoir se résument ainsi :

	31/12/2020
Organismes sociaux, produits à recevoir	364
Etat, produits à recevoir	7 365
TOTAL	7 729

2.4 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

La composition du capital social, par catégorie de titres, se récapitule comme suit :

Actions ordinaires

- nombre de titres à la clôture de l'exercice	10 000
- nombre de titres créés pendant l'exercice	0
- nombre de titres remboursés pendant l'exercice	0
- valeur nominale	10

	Capital social	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Total
Au 31 décembre 2018	100 000	10 000	489	465 974	576 463
Résultat net				526 632	526 632
Affectation en réserves			-26	26	
Dividendes				-466 000	-466 000
Au 31 décembre 2019	100 000	10 000	463	526 632	637 095
Résultat net				110 499	110 499
Affectation en réserves			-368	368	
Dividendes				-527 000	-527 000
Au 31 décembre 2020	100 000	10 000	95	110 499	220 594

2.5 ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

La récapitulation des dettes de l'entreprise par échéances se présente comme suit en fin d'exercice :

	MONTANTS BRUTS AU 31/12/2020	ECHEANCE A UN AN AU PLUS	ECHEANCE A + D'UN AN ET - 5 ANS	ECHEANCE A + 5 ANS
DETTES	€	€	€	€
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	350 633	350 633	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	57 243	57 243	-	-
Dettes fiscales et sociales	124 702	124 702	-	-
Autres dettes	556 790	556 790	-	-
TOTAL GENERAL	1 089 367	1 089 367	0	0

Les dettes fournisseurs se rapportent à des opérations intra groupe à hauteur de 52 K€.

2.6 ETAT DES CHARGES A PAYER

La récapitulation, par nature de dettes, des charges à payer en fin d'exercice, se présente comme suit :

	31/12/2020
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 448
Dettes dues au personnel	15 724
Dettes dues aux organismes sociaux	7 076
Dettes dues à l'Etat & collectivités locales	3 290
TOTAL	423 809

Les charges à payer se réfèrent majoritairement à des provisions de clôture pour faire face à des dettes fiscales et sociales dues par l'entreprise.

2.7 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	MONTANT AU 31/12/2019	DOTATION DE L'EXERCICE	REPRISE DE L'EXERCICE	MONTANT AU 31/12/2020
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour litiges	13 000	7 000	0	20 000
TOTAL	13 000	7 000	0	20 000
Dont				
→ Dotations d'exploitation		7 000	0	
TOTAL		7 000	0	

III - NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

3.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Ventilation du chiffre d'affaires par secteurs d'activités et par marchés géographiques :

MARCHES GEOGRAPHIQUES	€
France	641 746
TOTAL	641 746

Le chiffre d'affaires est généré sur la base des services rendus pour la gestion des dossiers d'assurance. Les coûts de gestion de ces dossiers sont essentiellement supportés par la société lors de leur ouverture et de leur montage. Ainsi, les services rendus sont facturés aux clients au moment de l'ouverture des dossiers.

3.2 RESULTAT FINANCIER

PRODUITS	31/12/2020	31/12/2019
Produits financiers sur placements	0	1 362
TOTAL	0	1 362

CHARGES	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts et charges	0	16
TOTAL	0	16

3.3 RESULTAT EXCEPTIONNEL

PRODUITS	31/12/2020	31/12/2019
Sur opérations de gestion	225	0
Reprise sur amortissements dérogatoires	0	0
TOTAL	225	0

CHARGES	31/12/2020	31/12/2019
Sur opérations de gestion	0	0
Dotations aux amortissements dérogatoires	0	0
TOTAL	0	0

3.4 EFFECTIF

La situation de l'effectif au cours de l'exercice se présente comme suit :

CATEGORIES	SALARIES DE L'ENTREPRISE
Cadres et assimilées	5
Total	5

3.5 COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Le CPF (compte personnel de formation) est attaché à la personne du salarié, et non au contrat de travail. Le CPF suit le salarié tout au long de son activité professionnelle, y compris en cas de changement de situation ou de perte d'emploi.

3.6 ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSION, COMPLEMENTS DE RETRAITES ET INDEMNITES

En matière d'indemnités de fin de carrière, les salariés de la société BENECH GESTION bénéficient, à l'occasion de leur départ en retraite, d'une allocation proportionnelle à leur ancienneté.

Les engagements de la société font l'objet d'une évaluation actuarielle, en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à déterminer les droits acquis par le personnel à la clôture en matière de retraite, d'avantages postérieurs à l'emploi et d'avantages à long terme, en tenant compte des conditions économiques et des perspectives d'évolution de salaires.

L'évaluation des indemnités de départ à la retraite tient compte en particulier des données suivantes :

- des salaires en fin de carrière, en intégrant l'ancienneté des salariés, le niveau de salaire projeté à la date de départ en retraite compte tenu des effets de progression de carrière attendus et d'une évolution estimée du niveau de retraites ;
- de l'âge de départ en retraite, déterminé en fonction des dispositions applicables dans l'entreprise ;
- des effectifs prévisionnels de retraités, déterminés à partir des taux de rotation des effectifs et de la table de mortalité ;
- d'un taux d'actualisation nominal de 0,34% ;
- d'un taux de charges sociales de 42%.

Les indemnités de fin de carrière ne sont pas comptabilisées mais sont présentées en engagement hors bilan dans l'annexe. Cet engagement hors impôt différé s'élève à 9 716 € contre 4 139 € à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation de 5 577 €.

3.5 HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'information sur les honoraires des commissaires aux comptes se situe dans l'annexe des comptes consolidés de la Société Mère GROUPE PETIT FORESTIER.

Les charges d'honoraires des commissaires aux comptes sont rattachées à la période d'exécution des prestations fournies. En effet, les honoraires relatifs aux missions d'audit légal sont la contrepartie d'une prestation de services et, à ce titre, seules les prestations rendues à la date de clôture constituent un passif pour l'entreprise.

IV - NOTES COMPLEMENTAIRES

4.1 INTEGRATION FISCALE

La société BENECH GESTION a signé une convention d'intégration fiscale avec sa société mère GROUPE PETIT FORESTIER. Ce régime d'imposition a été renouvelé le 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 5 ans.

La convention d'intégration fiscale stipule que les filiales supportent l'impôt comme en l'absence d'intégration, Dans le cas d'une filiale déficitaire, il y n'a pas de réallocation de l'économie d'impôt au profit de la filiale.

4.2 TVA CONSOLIDEE

La société BENECH GESTION a signé une convention de consolidation de TVA avec sa société mère GROUPE PETIT FORESTIER. Ce régime optionnel est applicable depuis le 1^{er} janvier 2013. La société mère est seule redevable de la TVA de son périmètre vis-à-vis de l'Administration Fiscale. En contrepartie, elle perçoit les dettes de TVA dues par ses filiales et elle rembourse sans aucun report ou de seuil les crédits de TVA aux filiales.

4.3 TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES

Sont exclues de la liste établie par les personnes morales ne pouvant adopter une présentation simplifiée, les transactions conclues entre :

- une société mère et sa filiale détenue en totalité,
- des sociétés sœurs détenues en totalité par une même société mère.

La détention du capital des filiales s'apprécie de manière directe et indirecte.

De plus, les transactions non significatives ou conclues à des conditions normales sont également exclues du champ d'application.

Toutes les transactions conclues entre la société BENECH GESTION et des parties liées sont concernées par le champ d'exclusion indiqué ci-dessus.

V - CONSOLIDATION

La Société est intégrée dans le périmètre de consolidation, par intégration globale de la Société :

Dénomination	: GROUPE PETIT FORESTIER
Siège social	: 11, route de Tremblay, 93420 VILLEPINTE
Forme	: Société par Actions Simplifiée
Capital	: 288 293 900 Euros